

À l'attention de Madame Rita Le Blanc, Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
G1R 6A6 Québec
poste-st-patrick@bape.gouv.qc.ca

Objet : Mémoire pour le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement

Projet de construction du poste Saint-Patrick à 315-25 kV dans l'arrondissement Le Sud-Ouest à Montréal

Bonjour Madame,

À titre de citoyenne intéressée par son milieu de vie et après avoir pris connaissance du projet, je souhaiterais vous présenter rapidement les éléments suivants :

- Pylône :
Il serait vraiment dommage de laisser le pylône dans le parc d'Argenson, car il empiète beaucoup sur le parc, il est situé trop au milieu et il est très inesthétique.
Au total, le Parc est assez enclavé, entre voies de chemin de fer, autoroute et voie rapide, et la terre y est contaminée. Il sera donc déjà assez difficile de le rendre attractif sans pylône, et avec, il perd beaucoup de valeur.
Au milieu d'un Parc pouvant attirer enfants ou adolescents, les pylônes peuvent être dangereux.
- Je m'interroge sur les impacts potentiels suivants :
 - Les voies de chemin de fer jouxtant le parc : La compagnie du CN fait circuler des trains de plus en plus nombreux, longs et avec de plus en plus de wagons contenant du pétrole, du bitume, ou autres matières dangereuses pouvant avoir les impacts que l'on connaît. Mon avis est qu'il faut changer cette situation globalement, mais également, le projet prévoit que les équipements d'Hydro-Québec passent au-dessus de la voie ferrée et la longe un peu. (Je pense d'ailleurs que sur ce tronçon les trains sont redirigés et avancent et reculent). Il m'apparaît important de bien veiller à envisager tous les risques et à les atténuer, étant donné la proximité entre les trains et leurs matières explosives et les infrastructures électriques.
 - Les ondes électriques et magnétiques : à défaut de savoir clairement s'ils ont un impact sur la santé ou pas, comment pourrait-on mieux considérer le principe de précaution ? Placer autant d'éléments à haut voltage à proximité des habitations me

paraît troublant. (Ref. ci-dessous : En France, le principe de précaution est conservé dans ce cas.)

- Aménagements :

L'aménagement du Parc est un élément clé pour sa valorisation. À proximité d'autant d'éléments de voies de transport, un verdissement important me paraît adapté. C'est souvent avec des verdissements beaux ou / et originaux que les espaces qui ressemblaient à des « no man's land » ont repris vie.

De plus, le nombre d'espaces verts est encore trop faible et les espaces pouvant être améliorés, comme celui-ci, se font rares dans le quartier, alors que la construction de nouveaux immeubles amènera davantage d'habitants et de besoins.

Le parc est d'une belle superficie, il peut donc accueillir plusieurs surfaces pour plusieurs activités (sport, agriculture urbaine, jeux...), si l'on fait attention à les associer à des verdissements qui les rendront plus agréables et éviteront les îlots de chaleur.

Enfin, certaines plantes pourraient aider à la décontamination du site et au filtrage des gaz émis par les véhicules à proximité. Il serait intéressant de sélectionner les plantes pour leurs propriétés.

- Durée des travaux :

Il est important de veiller à éviter le bruit et les transits inutiles pendant les travaux. Il faudra aussi porter une attention particulière aux vélos qui transitent fréquemment le long du Parc, sur une voie par ailleurs assez peu visible et qui me paraît pas très sécuritaire, avec un rétrécissement sous le pont et de nombreuses intersections. Je recommande de laisser des panneaux bien visibles durant la durée des travaux pour les camions et autres véhicules qui transiteront sur le site, et de mieux marquer la voie réservée aux vélos.

En vous remerciant,

Nathalie Berthélemy, résidente de Verdun

Référence :

Pylône, leucémie et principe de précaution, voir article 21 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000029762320&fastReqId=981732268&fastPos=1>